

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 15 / En exercice : 15 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 15

Date de la convocation : 09/11/2023 Date d'affichage : 09/11/2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze octobre à vingt, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, élu Maire.

Présents : M. François PARIS, M. Fabrice DEVERLY, Mme Adeline HENNICHE, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Ludovic PAYEN, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Raphaël MABBOUX, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mr Jacques ZIRNHELT, M. Serge PAGET, Mme Méline ISOUX, M. Thibault PUGNAT, Mme Alicia GUILLOT-BERNIER.

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : M. Thibault PUGNAT

Délibération du Conseil Municipal n°2023-078

BUDGET EAU

- Mise en non-valeur de créances

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET, adjointe au Maire, fait état des créances transmises par la Trésorerie de SALLANCHES et proposées en non-valeur.

Exercice 2021 et 2022 :

Réf. de la pièce	Montant	Motif de la présentation
R-1-309	37,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
R-1-310	37,36 €	Combinaison infructueuse d'actes
R-1-409	0,79 €	RAR inférieur seuil poursuite
R-1-587	0,50 €	RAR inférieur seuil poursuite
Total de	76,01 €	

Madame Christine BURNIER-FRAMBORET propose à l'Assemblée d'inscrire ces créances en non-valeur.

Le Conseil Municipal, son adjointe au maire entendue, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

VALIDE l'inscription des créances présentées ci-dessus au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 20 novembre 2023

Télétransmis en Sous-préfecture le :

Affiché le : 21 NOV. 2023

21 NOV. 2023

Le Maire,
Mr François PARIS



Le Secrétaire de Séance,
Mr Thibault PUGNAT